



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2000
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-deuxième session

1er-12 mai 2000

Questions de fond

Projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005

Programme 23. Information

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies élabore présentement les propositions pour le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Conformément à la recommandation faite par le Comité de l'information dans sa résolution 53/207 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les révisions apportées aux Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. L'attention du Comité de l'information est appelée sur les passages suivants des Règles et Règlements modifiés :

« Article 4.2 : Le plan à moyen terme traduit en programmes et sous-programmes les directives données par les organes délibérants. Ses objectifs et stratégies découlent des buts et orientations arrêtés par les organes intergouvernementaux. Ils reflètent clairement les priorités des États Membres qui sont énoncées dans les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux techniques et régionaux dans leurs domaines de compétence respectifs et par l'Assemblée générale, sur les conseils du Comité du programme et de la coordination.

Article 4.8 : Les programmes et sous-programmes du projet de plan à moyen terme sont examinés par les organes intergouvernementaux sectoriels, techniques et régionaux qui sont compétents à cet égard, si possible lors de leurs sessions ordinaires, avant d'être examinés par le Comité du programme et de la coordination, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires examinent le projet de plan à moyen terme conformément à leurs mandats respectifs.

Article 4.15 : Les organes intergouvernementaux spécialisés et les organes d'experts, lorsqu'ils examinent les programmes pertinents du plan à moyen terme qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs, s'abstiennent d'établir un ordre de priorité qui ne serait pas conforme aux priorités générales définies dans le plan à moyen terme. »

2. Le programme 23, Information, soumis ci-après, présente l'orientation générale et les projets de textes explicatifs des sous-programmes des services de promotion, d'information, de bibliothèque et de publications ainsi que les principaux textes portant autorisa-

tion des sous-programmes adoptés par les organes intergouvernementaux compétents. Les membres du Comité se souviendront que le premier projet du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 a été soumis pour examen au Comité à sa vingt et unième session (voir A/AC.198/1999/8). La version révisée du projet est soumise au Comité pour un nouvel examen, en vue de son approbation.

Orientation générale

23.1 L'objectif général de ce programme est de faire mieux connaître et mieux comprendre les objectifs et les activités des Nations Unies partout dans le monde. Les grands problèmes qui retiennent l'attention de la communauté internationale, y compris ceux qui ont fait l'objet des grandes conférences mondiales et de sessions spéciales de l'Assemblée générale seront mis en exergue afin de susciter un large appui du public à l'échelle mondiale en faveur des objectifs poursuivis par l'Organisation des Nations Unies. Les mandats du programme sont donnés par l'Assemblée, initialement dans sa résolution 13 i) du 13 février 1946, précisés par la suite dans ses résolutions ultérieures sur les questions portant sur l'information, la plus récente étant la résolution 54/82 A et B. Au sein du Secrétariat, le Département de l'information est chargé de l'exécution du programme.

23.2 La stratégie du programme se fonde sur la prémisse que l'information et la communication doivent être placées au centre de la stratégie de gestion de l'Organisation des Nations Unies, en tant que moyen d'informer les peuples du monde entier sur ses objectifs et ses activités. C'est en renforçant la sensibilisation et en améliorant la compréhension du public à l'égard de ses objectifs et de ses idéaux que l'Organisation parviendra à galvaniser le soutien de tous en faveur de ses objectifs. À cette fin, l'accent sera mis sur la nécessité de faire connaître efficacement et à temps les activités de l'Organisation et leurs incidences sur la vie quotidienne et sur les préoccupations des populations du monde entier, en s'adressant aux principaux groupes cibles, à savoir, les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations professionnelles et du secteur privé et d'autres secteurs de la société civile. Une attention spéciale sera accordée aux thèmes intéressants au premier chef les pays en développement, et, dans les cas appropriés, à d'autres pays ayant des be-

soins particuliers, notamment les pays africains avec des économies en transition, en vue de contribuer à diminuer l'écart entre les pays développés et les pays en développement dans les domaines de l'information et de la communication.

23.3 Il conviendra de mettre l'accent sur le développement permanent d'une culture de la communication au sein de l'Organisation tout entière pour projeter l'image d'une institution publique à la fois ouverte et transparente. Les partenariats seront renforcés au Siège comme dans les bureaux extérieurs, condition essentielle pour permettre au Département de déterminer les thèmes à mettre en exergue durant la période du plan à moyen terme et pour coordonner les activités d'information du Département en vue de projeter une image cohérente. Les plans et les campagnes d'information seront mis en oeuvre en collaboration avec les départements et bureaux en vue de faire connaître l'oeuvre des différents secteurs de l'Organisation. La coopération avec l'ensemble des autres organismes du système des Nations Unies sera aussi consolidée. La coopération et les partenariats avec les relais d'information seront poursuivis à tous les niveaux, tant par le Siège que par les bureaux extérieurs. Les différents composants du système oeuvreront de concert, dans des activités davantage centrées sur les informations et davantage axées sur les besoins des différents médias, en communiquant directement les nouvelles aux responsables des informations dans tous les États Membres, notamment par le biais du réseau des centres et services d'information des Nations Unies, et de ses bureaux répartis dans le monde.

23.4 Il sera davantage fait appel aux technologies les plus récentes, tant dans le domaine des médias rationnels qu'électronique, y compris l'Internet, pour faire parvenir directement et instantanément les nouvelles aux médias du monde entier. Une attention toute spéciale sera accordée à l'adaptation des nouvelles diffusées aux différentes régions, en tenant compte notamment de leurs capacités technologiques.

23.5 Tous les efforts seront faits pour assurer que les publications et les autres services d'information du Secrétariat, y compris le site Web de l'Organisation des Nations Unies, offrent des informations complètes, objectives et équitables à propos des questions du ressort de l'Organisation. L'indépendance de la rédaction, l'impartialité, l'exactitude des faits et le respect absolu des résolutions et des décisions de l'Assemblée générale seront de règle.

23.6 Le Comité de l'information fournira les orientations générales au Département de l'information pour la mise en œuvre du programme.

Sous-programme 1 Services de promotion

Objectif

23.7 L'objectif du sous-programme est de sensibiliser le public sur le rôle crucial que joue l'Organisation des Nations Unies et sa pertinence sur la vie de tous les jours en relevant les défis qui confrontent l'humanité.

Stratégie

23.8 Au sein du Département de l'information, la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au premier chef à la Division des services à l'intention du public, appuyée par le Bureau du Secrétaire général adjoint ainsi que par le réseau des centres et services d'information des Nations Unies. La stratégie aura pour objectif de gérer l'image de l'Organisation des Nations Unies et de promouvoir une vision cohérente et unifiée de ses activités. À cette fin, le Département travaillera en étroite liaison avec les départements organiques du Secrétariat et avec les organismes du système des Nations Unies pour concevoir des campagnes d'information thématique sur des questions prioritaires intéressant la communauté internationale et pour les mettre en œuvre aux niveaux mondial, régional et national. Les campagnes porteront notamment sur les questions de paix et de sécurité, l'instauration d'une culture pacifique et non violente, le développement économique et social y compris l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le racisme et la promotion des droits de l'homme, l'autodétermination et la question de Palestine.

23.9 Les partenariats avec les groupes d'appui clefs, notamment les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations professionnelles et celles du secteur privé seront renforcés en vue de mobiliser leur soutien en faveur de ces campagnes d'information. Le réseau des centres d'information sera également consolidé dans le cadre d'un partenariat élargi avec les représentants de la société civile aux niveaux national et local. Les centres d'information établiront des liens plus étroits avec les organisations éducatives afin de toucher les étudiants, y compris par le biais de l'Internet et de vidéo-

conférences là où ces moyens sont disponibles. Un effort particulier sera consacré au développement du Cyberschoolbus, le site Web des Nations Unies destiné aux jeunes, en le transformant en un forum permettant aux jeunes et aux enseignants de se rencontrer dans le but d'enseigner et d'apprendre au sujet des Nations Unies au moyen de pages Web interactives.

23.10 Le contact direct avec le public se fera, entre autres, au moyen du site Web ainsi que les visites guidées au Siège et dans les Offices de Genève, de Nairobi et de Vienne. Afin de diffuser les messages de l'Organisation à la plus large audience possible, les centres d'information utiliseront dans leurs activités promotionnelles les six langues officielles et, autant que faire se peut, les langues locales.

23.11 Les responsabilités des services de promotion comprennent notamment la diffusion de matériaux d'information, y compris les brochures, les dépliants de faits et chiffres, les affiches, les dossiers et les communiqués de presse, la tenue de conférences de presse et de réunions d'information ainsi que l'organisation de journées commémoratives arrêtées par l'Organisation des Nations Unies, la tenue de tables rondes de journalistes, de séminaires et d'ateliers, la formation de journalistes de la presse écrite et parlée de pays en développement, et l'organisation de stages. Il sera fait appel aux technologies électroniques, audio, vidéo. Des expositions, des visites guidées et des conférences mettront en lumière les activités de l'Organisation.

Résultats escomptés

23.12 Un intérêt accru et une meilleure compréhension de la part du public sont attendus en ce qui concerne les buts et les activités de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'un soutien plus ferme en leur faveur.

Indicateurs de résultats

23.13 Les indicateurs de résultats porteront sur l'augmentation du degré d'intérêt manifesté par l'audience visée; l'accroissement du nombre de demandes et de renseignements à propos de matériels d'information et de services; l'augmentation du nombre de visiteurs dans le cadre des visites guidées.

Sous-programme 2 Services d'information

Objectif

23.14 L'objectif de ce sous-programme est de renforcer l'intérêt des agences de presse et des médias concernant l'Organisation et ses activités et de leur donner accès aux informations et nouvelles fraîches.

Stratégie

23.15 Au sein du Département de l'information, la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombera essentiellement à la Division des informations et médias, appuyé par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, le Bureau du Secrétaire général adjoint ainsi que par les centres et services d'information des Nations Unies. L'évolution des besoins des agences de presse, la convergence des médias traditionnels vers l'Internet ainsi que les possibilités offertes par les nouvelles technologies d'établir des communications instantanées à travers le monde permettront de diffuser en temps réel immédiatement les nouvelles les plus récentes et de produits pour les médias, y compris des programmes d'information pour la télévision et la radio (y compris pour les transmissions en direct) et une couverture multimédia complète sur les activités des Nations Unies.

23.16 Afin de rendre plus rapidement accessibles les nouvelles et autres information sur l'Organisation, on aura recours à un système de diffusion de nouvelles multimédia, appuyé par un service de courrier électronique d'alerte, à la fourniture directe de programmes de radiodiffusion et à la production de segments de radio et de télévision en direct. La programmation vidéo pour sa diffusion sur Internet sera également renforcée.

23.17 La radio reste l'un des moyens de communication le plus rentable à longue portée pour diffuser des informations sur l'Organisation. Les émissions de la radio des Nations Unies deviendront plus accessibles tant aux auditeurs qu'aux médias. Le développement de technologies nouvelles telles que les émissions en direct sur Internet, la radiodiffusion audionumérique, la retransmission par satellite et la transmission en direct par satellite présente de grandes possibilités d'étendre la portée traditionnelle de la radio des Nations Unies.

23.18 On continuera d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies et son accessibilité

dans les six langues officielles et dans des langues locales des pays hôtes des centres d'information des Nations Unies, aux fins d'une diffusion plus rapide des informations à une audience plus large. La structure du site Web des Nations Unies sera rationalisée pour la rendre plus conviviale et plus flexible.

23.19 En vue de suivre efficacement le rythme accéléré des progrès technologiques, une attention spéciale sera portée à la modernisation des équipements de télévision, de radio et de photographie en passant à la technologie numérique pour l'ensemble des moyens de communication.

Résultats escomptés

23.20 Les résultats escomptés à l'issue du plan à moyen terme comprennent une augmentation de la couverture mondiale par les médias des objectifs et des activités de l'Organisation et une sensibilisation accrue du public aux problèmes traités par l'Organisation.

Indicateurs de résultats

23.21 Les indicateurs de succès porteront sur l'augmentation du nombre de visites et liens au site des informations sur le Web des Nations Unies; l'augmentation de la dimension de l'audience et de sa répartition géographique au moyen de relais de retransmission; l'augmentation du nombre de demandes d'information et de demandes de nouvelles; et les réactions positives de la part des médias à propos de la pertinence et des délais de réception des informations fournies.

Sous-programme 3 Services de bibliothèque

23.22 L'objectif de ce sous-programme est de faciliter l'accès aux ouvrages et services de la bibliothèque aux délégués, aux membres des missions permanentes des États Membres et aux fonctionnaires du Secrétariat, aux chercheurs ainsi qu'aux bibliothèques depositaires dans le monde entier.

Stratégie

23.23 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la bibliothèque et des publications et au réseau des centres et services d'information des Nations Unies. En maintenant à jour, en préservant et en rendant accessible la collection

d'archives des documents des Nations Unies, les publications et la collection de documents sonores et d'enregistrements historiques, la Division facilitera l'accès aux services de la bibliothèque et fournira des services de référence et des informations sur l'Organisation et ses activités. En outre, l'accès payant à ses services d'information électroniques sera rentabilisé grâce à la création d'un consortium des organismes du système des Nations Unies.

23.24 La capacité de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld sera renforcée en établissant des réseaux de collaboration avec d'autres bibliothèques. Les bibliothèques dépositaires des publications des Nations Unies, plus de 350, deviendront des moyens d'information de plus en plus efficaces. La dissémination électronique des documents aux bibliothèques dépositaires sera encouragée partout où elle s'avère faisable, en vue d'assurer une distribution rapide, complète et économique des documents. Le réseau des bibliothèques des Nations Unies qui partage la responsabilité de l'indexation et de la conservation des documents des Nations Unies sera consolidé. Une assistance technique sera fournie afin d'instaurer un système unifié de gestion des bibliothèques du système des Nations Unies.

23.25 La production et le traitement interne des données, y compris l'impression des normes et de directives actualisées en matière de contrôle bibliographique, la diffusion de systèmes de références multilingues et la mise à jour de la terminologie d'indexation dans les six langues officielles continueront d'être améliorés. En outre, le processus de conversion des documents des Nations Unies à partir de supports papier ou de microfiches sous une forme numérique pour les transférer sur le disque optique et de les rendre accessibles sur le site Web sera poursuivi.

23.26 Le site Internet de la bibliothèque qui représente une source importante d'informations sur les Nations Unies sera enrichi, dans la mesure du possible dans chacune des six langues officielles, avec des possibilités de recherche multilingue. La principale base de données, le système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) sera également accessible sur Internet qui deviendra sa principale voie d'accès par le public.

Résultats escomptés

23.27 Les résultats escomptés de ce sous-programme sont un accès élargi et plus rapide aux informations, ouvrages et services de la Bibliothèque.

Indicateurs de résultats

23.28 Les indicateurs porteront sur le nombre de demandes d'information et de demandes de documents et de services adressées à la Bibliothèque, sur l'augmentation du nombre de visiteurs du site Web de la Bibliothèque et des réactions favorables des participants aux cours d'initiation à l'usage efficace des services de la Bibliothèque.

Sous-programme 4 Services de publication

Objectif

23.29 L'objectif de ce sous-programme est d'accroître le lectorat de l'ensemble des publications des Nations Unies et sa compréhension de la gamme des activités de l'Organisation.

Stratégie

23.30 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la bibliothèque et des services de documentation électronique. La Division fournira des services de publication, y compris l'élaboration de politiques et de procédures concernant la production de publications imprimées ou électroniques, de cartes et de données géographiques, de présentation graphique ainsi que la gestion du programme de publication. Un recours accru sera fait aux technologies qui ne cessent d'évoluer pour améliorer la qualité du graphisme et de l'impression de toutes les publications imprimées. Le Comité des publications sera renforcé pour lui permettre d'harmoniser davantage les politiques de publication et de mieux coordonner et de suivre de plus près l'exécution du programme de publication de l'Organisation.

23.31 La Division est responsable de l'élaboration et de la publication de l'*Annuaire des Nations Unies*, de la *Chronique de l'ONU*, d'*Afrique Relance* et de *Development Business*. En plus des versions imprimées, la *Chronique de l'ONU* et *Afrique Relance* seront accessibles sur le site Web en vue d'étendre leur audience. L'*Annuaire des Nations Unies* sera également commer-

cialisé sous forme de CD-ROM. La possibilité de pouvoir s'abonner en ligne à *Development Business* facilitera la diffusion en temps voulu des appels d'offres et de possibilités de projets conjoints dans le cadre des projets mis en oeuvre par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies.

23.32 Les services d'information et de cartes géographiques continueront d'être fournis à l'appui des activités organiques du Secrétariat et des besoins du Conseil de sécurité. Une base de données géographiques commune au système des Nations Unies sera accessible sur le Web et régulièrement mise à jour. Les efforts de produire des publications imprimées ou électroniques dans différentes langues seront poursuivis.

Résultats escomptés

23.33 Le résultat escompté sera un intérêt accru dans les publications des Nations Unies.

Indicateurs de résultats

23.34 Les indicateurs de résultats auront trait au nombre d'abonnements souscrits, au chiffre de vente des publications et au nombre de visiteurs sur le site Web des publications des Nations Unies.

Textes portant autorisation

Programme 23

Information

Résolutions de l'Assemblée générale

1086 (XI)	Action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information
2897 (XXVI)	Examen et réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information
3047 (XXVII)	Activités productrices de recettes
33/115 A	Questions relatives à l'information
33/115 B	
33/115 C	
34/182	Questions relatives à l'information
53/25	Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)
53/78 E	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
53/90	Mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90
53/183	Mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
53/243 A	Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix
53/243 B	
54/23	Mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social
54/24	Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : une société pour tous les âges
54/28	Décennie des Nations Unies pour le droit international
54/41	Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information (Secrétariat)
54/64	Multilinguisme
54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
54/81	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

54/82 A	Questions relatives à l'information
54/82 B	
54/91	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux
54/92	Diffusion d'informations sur la décolonisation
54/113	Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
54/121	Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXIe siècle
54/122	Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
54/124	Suivi de l'Année internationale de la famille
54/125	Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
54/132	Coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
54/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action
54/150	Décennie internationale des populations autochtones
54/154	Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et convocation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
54/157	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
54/158	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des droits de leur famille
54/159	Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse
54/161	Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans les domaines des droits de l'homme, 1995-2004, et information dans le domaine des droits de l'homme
54/173	Affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation

54/176	Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
54/206	Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement
54/208	Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
54/218	Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale
54/224	Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement
54/231	Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
54/232	Mise en oeuvre de la première Décennie pour l'élimination de la pauvreté
54/235	Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
54/248	Plan des conférences (sect. E, Technologie de l'information)
54/249	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
